

Écoles supérieures d'art : des professionnels demandent une réforme des statuts d'enseignants

Paris - Publié le lundi 30 avril 2018 à 17 h 54 - Tribune n° 119099

« Ces vingt dernières années ont été pleines de moments difficiles et de luttes pour sauvegarder l'esprit essentiel de l'enseignement de l'art et du design alors que depuis longtemps notre ministère de tutelle nous accompagne avec trop peu de personnels, sans moyens et parfois sans l'expertise nécessaire », écrivent Benjamin Hochart, artiste, Loïc Horellou, designer, Michèle Martel, historienne de l'art, et Bernhard Rüdiger, artiste et théoricien, dans une tribune signée par près de 300 professeurs, et que News Tank reproduit, le 30/04/2018. Les auteurs sont élus au CA de l'Andéa (association des écoles supérieures d'art).

Les signataires, professionnels qui enseignent dans les écoles supérieures d'art et de design, demandent une réforme des statuts des professeurs. Ils revendiquent une équité de traitement et de rémunération dans les écoles. Selon eux, « à la différence des dix écoles nationales gérées directement par le ministère de la culture, les écoles territoriales, fonctionnant essentiellement sur budget municipal ou métropolitain, n'ont pas progressé sur ce point, laissant les professeurs qui dépendent de la fonction publique territoriale avec un statut absolument non conforme aux impératifs de l'enseignement supérieur. »

« Les velléités affichées d'excellence et d'attractivité internationale pour l'enseignement supérieur Culture sont vides de sens si on n'en assume pas les coûts ! La ministre doit défendre ses diplômes, ce qui passe par une réforme des statuts des professeurs », déclarent les auteurs de la tribune.


« Depuis son arrivée, la ministre, [Françoise Nyssen](#), n'est toujours pas allée à la rencontre des écoles d'art dont elle a la charge, pas plus qu'elle n'a énoncé de vision, ou de stratégie pour l'enseignement supérieur Culture (...) Rien n'est fait alors que plusieurs réformes sont inéluctables pour respecter le cadre légal de l'enseignement supérieur, mais aussi pour ne pas saboter sciemment le service public de l'éducation et des formations, face au développement croissant de l'offre privée, aux tarifs exorbitants », affirment les enseignants.

Tribune des enseignants de l'Andéa

Ecoles territoriales et écoles d'Etat : une distinction fruit de l'Histoire

Nous sommes artistes, designers, designeuses, graphistes, scénographes, critiques, historiens de l'art, écrivains... et nous enseignons aux Beaux-Arts. Depuis les années 90, nous avons assisté à l'évolution des écoles supérieures d'art et de design françaises, un lieu où l'équilibre entre notre activité professionnelle et le partage est possible et essentiel. Nous y travaillons sur le présent et le passé, mais tout est dirigé vers le futur.

Des étudiants, déjà de jeunes artistes ou designers pour certains, s'y interrogent sur leur perception du monde pour mieux y intervenir. Aux Beaux-Arts, on enseigne la création par la création. Nous transmettons aux jeunes artistes et futurs professionnels des métiers des arts la capacité de pratiquer une discipline singulière, de former un savoir autonome, de produire une pensée pour la cité du futur. Les écoles sont principalement financées par les collectivités territoriales mais l'État, à travers le ministère de la culture, assure la tutelle scientifique et pédagogique des formations. Une minorité d'écoles dépend entièrement de l'État.


 *Une minorité d'écoles dépend entièrement de l'État*

Cette distinction est le fruit de l'Histoire — depuis le 18^e siècle, certaines écoles ont été créées par l'État, d'autres par les pouvoirs locaux en lien avec les économies régionales. Depuis la fin des années 90, ces établissements se sont réformés comme peu d'écoles ont eu à le faire :

- réforme des diplômes et de la pédagogie avec l'attribution des grades de Licence et de Master,
- mise en place de programmes de recherche,
- mais également réforme de leurs structures administratives avec une transformation en établissements publics de coopération culturelle (EPCC) pour les écoles territoriales, dont l'État est membre fondateur (les écoles nationales étant des établissements publics nationaux).

Conscients de l'importance de ces lieux de partage du savoir et de la création — 45 écoles supérieures d'art et de design en France réparties dans 53 villes — les enseignants se sont massivement engagés dans toutes les évolutions qui ont transformé ces écoles.

Jamais notre engagement n'a faibli

 *Les écoles supérieures d'art et design ont contribué à produire une richesse et une variété d'approches*

des galeries, etc., et sont encore des enseignants, des médiateurs et médiatrices, et des acteurs et actrices de l'éducation artistique et culturelle de nos territoires.

Un grand nombre d'artistes, de designers et designeuses, et de professionnels de l'art en sortent tous les ans ; ils contribuent à enrichir un milieu artistique et culturel vivant, efficace, international et surtout innovant et fortement autonome. Ces jeunes auteurs ne sont pas seulement créateurs, créatrices ou critiques ; ils et elles inventent aussi des métiers, fondent des maisons d'éditions, des centres d'art, des ateliers publics,


Nos diplômés participent au renouvellement du milieu de la création et de la scène artistique contemporaine, non seulement à travers leur production individuelle, mais aussi dans leur engagement collectif qui touche à l'économie de la production culturelle, à l'engagement sociétal de la culture. Ils et elles contribuent ainsi à propager nos méthodes d'enseignement, qu'il s'agisse du travail sur projet, de la capacité d'apprendre à apprendre, ou bien de cette fameuse créativité que revendiquent toutes les formations qui se veulent à la pointe de la modernité pédagogique (écoles d'ingénieur, de management, de marketing).

Les écoles supérieures d'art et design ont contribué ces dernières années à produire une richesse et une variété d'approches, libres, indépendantes et autonomes, que bien d'autres pays en Europe regardent avec le plus grand intérêt.

Jamais notre engagement n'a faibli. Ces vingt dernières années ont été pleines de moments difficiles et de luttes pour sauvegarder l'esprit essentiel de l'enseignement de l'art et du design alors que depuis longtemps notre ministère de tutelle nous accompagne avec trop peu de personnels, sans moyens et parfois sans l'expertise nécessaire.

Ne pas saboter sciemment le service public de l'éducation et des formations


Depuis son arrivée, la ministre, Françoise Nyssen, n'est toujours pas allée à la rencontre des écoles d'art dont elle a la charge, pas plus qu'elle n'a énoncé de vision, ou de stratégie pour l'enseignement supérieur Culture. On parle beaucoup de l'importance de l'accès à la culture pour tous, mais rien n'est fait pour les 45 écoles supérieures d'art et design qui maillent et irriguent les territoires, assurent la diffusion et la rencontre avec les arts, non seulement par l'enseignement supérieur, mais aussi par l'accompagnement de projets, leurs interactions avec des lieux de monstration, par les interventions en milieux scolaires, par les cours du soir et les ateliers de pratiques amateur.

 *Rien n'est fait pour les 45 écoles supérieures d'art et design qui maillent et irriguent les territoires*

Rien n'est fait alors que plusieurs réformes sont inéluctables pour respecter le cadre légal de l'enseignement supérieur mais aussi pour ne pas saboter sciemment le service public de l'éducation et des formations, face au développement croissant de l'offre privée, aux tarifs exorbitants.

Il y a un besoin urgent de stratégie de la part de l'État, à tous les niveaux, pour préserver l'égalité des chances et l'excellence de formations uniques et souvent bicentennaires. Ces formations de service public méritent une plus grande lisibilité et une plus grande promotion auprès des lycéennes et lycéens.

Pour un seul métier, il doit y avoir un même salaire et un même statut

 *On met en danger la reconnaissance européenne des diplômes nationaux*


Depuis 15 ans se fait attendre une réforme indispensable du statut des professeurs. À la différence des dix écoles nationales gérées directement par le ministère de la culture, les écoles territoriales, fonctionnant essentiellement sur budget municipal ou métropolitain, n'ont pas progressé sur ce point, laissant les professeurs qui dépendent de la fonction publique

territoriale avec un statut absolument non conforme aux impératifs de l'enseignement supérieur. Ainsi met-on en danger la reconnaissance européenne des diplômes nationaux des 12 000 étudiants des Beaux-Arts.

Il n'y a pas d'autre possibilité pour l'État que de s'engager financièrement dans le réseau et de financer la réforme de toutes les écoles supérieures d'art et design, nationales et territoriales : pour un seul métier, il doit y avoir un même salaire et un même statut.

Deux solutions émergent ici : une harmonisation des statuts des professeur·e·s des écoles nationales et territoriales ou une prise en charge par l'État de l'ensemble des enseignant·e·s.

La question est politique et l'État ne peut plus se cacher derrière un agenda surchargé. Les velléités affichées d'excellence et d'attractivité internationale pour l'enseignement supérieur Culture sont vides de sens si on n'en assume pas les coûts ! La Ministre doit défendre ses diplômes, ce qui passe par une réforme des statuts des professeurs.

 *L'État ne peut plus se cacher derrière un agenda surchargé*

Combien de temps encore allons-nous entendre que la culture coûte cher et qu'elle est élitiste ? Qu'est ce que le coût de la préservation de l'enseignement supérieur Culture par rapport à des projets pharaoniques comme le Louvre International ? Combien coûte l'engagement de l'État et quelle serait la valeur ajoutée de cet investissement dans les territoires pour garantir le maillage territorial, l'égalité des chances et un enseignement supérieur de qualité pour 12 000 étudiants ? La question est politique et la réponse incombe à la ministre de la culture, au Premier ministre, au Président de la République.

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art

ANÉA

- **Statut** : association

- **Création** : 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art. Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012

- **Missions** : plateforme de réflexion ; instance de proposition ; force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.

- **Chiffres** : elle regroupe la totalité des 46 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac+3 et Bac+5

Contact : Maud Le Garzic Vieira Contim 06 26 38 82 84

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art

32 rue Yves Toudic

75010 Paris - FRANCE

Téléphone : 06 26 39 92 84



Fiche n° 1833, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 12/09/14 à 12:12

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »